

# Modèle de certificat médical

## Sur demande de la patiente

Ce certificat doit être remis à la patiente uniquement  
(ou son représentant légal s'il s'agit d'une mineure ou d'une majeure protégée,  
et si le représentant légal n'est pas impliqué dans la commission des faits)

**Un double doit être conservé par la sage-femme signataire**

Nom et prénom de la sage-femme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro RPPS : \_\_\_\_\_ ou d'inscription à l'ordre des sages-femmes : \_\_\_\_\_

Je, soussigné(e), M. (Mme) \_\_\_\_\_ certifie avoir examiné

Madame \_\_\_\_\_ (Nom, Prénom,)i née le \_\_\_\_\_,

domiciliée à \_\_\_\_\_,

le \_\_\_\_\_ (date)\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_(heure)\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_(lieu : cabinet, service hospitalier, domicile,  
autre)\_\_\_\_ii,

en présence de son représentant légal, Madame, Monsieur \_\_\_\_\_ (Nom,  
Prénom)\_\_\_\_iii.

Cet examen a nécessité la présence d'un interprète (ou d'un assistant), Madame, Monsieur

\_\_\_\_\_(Nom, Prénom)\_\_\_\_\_.

Elle déclare « avoir été victime de iv \_\_\_\_\_, le  
\_\_\_\_\_ (date), à \_\_\_\_\_(heure)\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_(lieu) »v.

Elle présente à l'examen clinique :

- Etat gravidique et âge de la grossesse (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

- Sur le plan physique \_\_\_\_\_

- Sur le plan psychique : \_\_\_\_\_

Depuis, elle dit « se plaindre de \_\_\_\_\_ »vi.

Certificat établi le \_\_\_\_\_ (date), à \_\_\_\_\_(heure), à \_\_\_\_\_ (lieu : cabinet,  
service hospitalier, domicile, autre), à la demande de Madame \_\_\_\_\_(Nom, prénom) et remis  
en main propre pour faire valoir ce que de droit.

Signature (et cachet) d'authentification

i

En cas de doute sur l'identité de la personne, préciser ces informations, entre guillemets, sous la forme « me déclare se nommer..., et être né(e) le.... »

ii

La date, l'heure et le lieu de l'établissement du certificat médical initial peuvent être différents de la date, l'heure et le lieu de l'examen. Il est important de les préciser dans tous les cas.

iii

Si la victime est une mineure ou une majeure protégée et dans l'hypothèse où elle serait accompagnée par un représentant légal lors de la consultation.

iv

Indiquer entre guillemets les déclarations de la victime (contexte, nature des faits, identité ou lien de parenté avec l'auteur des faits rapportés) et les doléances rapportées sans interprétation, ni tri – En cas de déclarations traduites par l'interprète (ou l'assistant de) susnommé, le préciser

v

Il est recommandé de recueillir les dates et heures des faits allégués afin de signifier le caractère répétitif.

vi

Indiquer entre guillemets les déclarations de la victime – En cas de déclarations traduites par l'interprète (ou l'assistant de communication) susnommé, le préciser